

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et
des marchés publics
Service du Conseil Municipal

Fondettes, le 20 octobre 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 23
Représentés par pouvoirs : 7
Absents sans pouvoir : 3

L'an deux mille dix sept, le dix neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER.

Représentés par pouvoir : Nathalie LECLERCQ a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Jean-Maurice GUEIT a donné pouvoir à Yves PARINGAUX, Martine ABOT a donné pouvoir à Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Camille LECUIT a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Joël AGEORGES a donné pouvoir à Christine RENIER.

Absents : Agnès GALLIER, Philippe LACROIX, Ilizette SA.

Secrétaires de séance : Hervé CHAPUIS, Philippe DUBOIS.

Session ordinaire

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
30/08/17	DC20170830G118	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (L D-03 – recette 300 €)
31/08/17	DC20170901G119	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (Z-A D-10 – recette 300 €)
06/09/17	DC20170906C120	Commande publique – Contrat de cession avec l'entreprise FireLight Production Organisation pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle « Déambulation Jongleurs lumineux » (le forfait s'élève à 3 428,75 € TTC pour le marché de Noël le 17/12/2017)
15/09/17	DC20170915G121	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (KG-03 – recette 150 €)
20/09/17	DC20170920F122	Commande publique – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du cœur historique (avec le Cabinet d'architecture AUREA de Ste Catherine de Fierbois pour réviser le taux de rémunération qui passe de 6,5 % à 5,85 % - Après avenant le forfait de rémunération s'élève à 37 347,89 € HT pour la tranche ferme)
21/09/17	DC20170921C123	Commande publique – Contrat de cession avec la Sarl Michel MARTIAL Organisation (de Tours) pour le droit d'exploitation d'une régie spectacle le 12 janvier 2018 (le forfait s'élève à 527,50 € TTC pour les vœux à la population)
21/09/17	DC20170921C124	Commande publique – Contrat de cession avec la Sarl Michel MARTIAL Organisation (de Tours) pour le droit d'exploitation d'une régie spectacle le 19 janvier 2018 (le forfait s'élève à 9 827,33 € TTC pour les vœux du personnel)

1. DL20171019M01 – Finances locales – Convention de transfert de patrimoine pour les biens amortissables avec Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** que les biens à caractère mobilier et immobilier appartenant à la ville de Fondettes nécessaires à l'exercice des compétences transférées à la Métropole, mais non encore mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire à la date du 1^{er} janvier 2017, font l'objet d'un transfert en pleine propriété et à titre gratuit au plus tard un an après la date de la première réunion du conseil de la Métropole ; **prend acte** que les biens déjà mis à disposition avant le 1^{er} janvier 2017 par la Commune à la Communauté d'agglomération avant sa transformation en Métropole, seront également transférés en pleine propriété à titre gratuit, en application des articles L.1321-1 et L.1321-2 du code général des collectivités territoriales ; **dit que** les biens mobiliers et immobiliers transférés, et les éventuels financements y afférents seront recensés sur un tableau joint en annexe de la délibération ; **charge** le comptable public de procéder à la réalisation de toutes les opérations comptables afférentes aux biens transférés ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

2. DL20171019M02 – Finances locales – Renouvellement de la convention de Prestation de Service Unique avec la Caisse d'Allocations Familiales Touraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** les conventions d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales Touraine pour l'attribution de la Prestation de Service Unique (PSU) dans le cadre du fonctionnement des structures municipales d'accueil de la petite enfance La Poupardière et La Dorlotine, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions et tout document en application de la présente délibération.

3. DL20171019M03 – Finances locales – Présentation du rapport d'activité des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération tourangelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le rapport annuel du délégataire du service public extérieur des pompes funèbres pour l'exercice 2016.

4. DL20171019M04 – Commande publique – Groupement de commandes pour la fourniture d'outillage et de quincaillerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Chambray-les-tours, Fondettes, Luynes, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours et la Métropole Tours Métropole Val de Loire, concernant la fourniture d'outillage et de quincaillerie ; **adopte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; **précise** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur en application des dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

5. DL20171019M05 – Commande publique – Avenants au marché de travaux de la Halle de La Morandière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 abstentions (Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES), **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants aux lots n°1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9 du marché de travaux pour la construction de la Halle de La Morandière dans le cœur historique, avec les entreprises attributaires et pour les montants ci-après :

Lot	Entreprise	Montant HT	Avenant HT	Total HT
Lot 1 VRD – ESPACES VERTS	EIFFAGE- ZA La Pommeraye 37320 ESVRES	460 202,55 € offre avec parvis en béton érodé	38 037,60 €	498 240,15 €
Lot 2 FONDATIONS GROS OEUVRE	BERNEUX NAZELLES NEGRON	141 490,04 €	-36 485,37 €	105 004,67 €
Lot 3 CHARPENTE MIXTE ACIER BOIS – FAUX PLAFONDS BOIS	BOUSSIQUET 10 rue E. Delataille – BP244 37502 CHINON CEDEX	298 687,82 € ensemble de charpente laquée	8 249,48 €	306 937,30 €
Lot 4 COUVERTURE ZINC	BOUSSIQUET BP244 37502 CHINON CEDEX	99 582,48 €	-1 864,75 €	97 717,73 €
Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES	SARL TREFOUS 37260 MONTS	55 000,00 €	/	55 000,00 €
Lot 6 SERRURERIE	SARL TREFOUS 260 MONTS	165 000,00 €	7 670,40 €	172 670,40 €
Lot 7 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE 6/8 r. D. Papin 37304 JOUE-LES-TOURS	109 793,81 €	-425,16 €	109 368,65 €
Lot 8 FONTAINE	SIREV ST BARTHELEMY D'ANJOU CEDEX	51 481,46 € offre avec 11 jets couleur	/	51 481,46 €
Lot 9 ECLAIRAGE PUBLIC	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES Les Grds Champs 37390 CHANCEAUX/ CHOISILLE	23 275,95 €	13 633,10 €	36 909,05 €
TOTAL		1 404 514,11 €	28 815,30 €	1 433 329,41 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

6. DL20171019M06 – Domaine et patrimoine – Classement dans le domaine public de parcelles constitutives de la voirie et de ses dépendances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** le classement dans le domaine public des voiries et de ses dépendances telles que listées dans le tableau ci-après ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

Voiries et élargissements de voirie à classer dans le domaine public		
Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2017		
Section et n°	Superficie	Nom de la rue
BT 539	12	Rue de Vallières
BV 232	120	Rue de Vallières
BV 253	11	Rue de Chantelouze
BV 293	88	Rue de Vallières
CL 451	28	Rue de Chantelouze
CM 354	18	Av des Droits de l'Homme
CM 353	24	
CM 709	28	rue Eugène Gouin
CM 484	128	Le Bourg sentier rural 149
CM 489	61	Le Bourg sentier rural 149
CM 490	28	Le Bourg sentier rural 149
YB 42 AFR	1460	Prolongement du chemin du Bordeaux
YE 251	408	Rue de Bois Farrault
YE 50	30	Rue de Bois Farrault
YE 84	20	Rue de la Brûlée
YH 86 AFR	240	Liaison rue des Cossons allée Marguerite Duras
YH 506	35	
YH 533	58	
YH 198 AFR	420	Allée des Brosses
YH 197 AFR	60	
YK 57 AFR	2400	L'Essey
YK 58 AFR	780	Le Boulay
YM 20	720	Route de Tours
ZP 32	70	Rue du Tison
ZS 723	286	Cheminement reliant la rue Jean Joinville À la rue Alcuin
ZS 1007	8	Avenue du Général de Gaulle
ZS 1063	16	
ZS 1064	40	
ZS 850	131	Avenue des Droits de l'Homme
ZS 836	115	
ZS 1074	14	
ZS 865	01	
ZS 1350	66	
ZS 838	55	
ZS 1373	22	
ZS 1377	64	
ZS 1375	30	
ZT 478	52	
ZX 96 AFR	370	Rue Pierre de Ronsard
ZX 439	823	Rue de Château Gaillard
ZY 104 AFR	2550	Chemin du Bordeaux
AFR parcelles issues du remembrement		

7. DL20171019M07 – Domaine et patrimoine – Déclassement d'une partie de l'ancien tracé du chemin rural n°28 situé au lieu-dit Les Clérisseaux et classement dans le domaine public routier du tracé actuel du CR 28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de déclasser une partie de l'ancienne emprise du chemin rural 28, cadastrée ZY n° 650, 651, 653, 654 et 487, située au lieu-dit Les Clérisseaux, d'une superficie totale de 459 m² ; **décide** de classer en voie communale le nouveau tracé du chemin rural 28, cadastré section ZY n°489, 486, 519, 652 et 655, d'une superficie totale de 779 m² ; **décide** de classer en voie communale la partie du chemin rural située entre les parcelles ZY n° 519 et YB n°19 ; **autorise** Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

8. DL20171019M08 – Domaine et patrimoine – Déclassement d'une partie de l'ancien tracé du chemin rural n° 98 situé au lieu-dit La Croix Chauffour et classement du nouveau tracé en chemin rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de déclasser une partie de l'ancien tracé du chemin rural n° 98, située au lieu-dit La Croix Chauffour, cadastrée ZP n° 606 et 126, d'une superficie totale de 1 356 m² ; **décide** de classer le nouveau tracé du CR 98, cadastré ZP n° 603, 600 et 605 , d'une superficie totale de 1 320 m², en chemin rural ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

9. DL20171019M09 – Urbanisme – Autorisation accordée à Tours Métropole Val de Loire pour le dépôt du permis de construire du centre aquatique métropolitain sur les parcelles communales sises au lieu-dit Les Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Tours Métropole Val de Loire à déposer la demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées ZS 85, 86, 87, 88, 228, 777, 779, 781 et 885 sises au lieu-dit Les Grands Champs, en vue de la réalisation du centre aquatique métropolitain ; **dit que**, à la suite de la délivrance du permis de construire, il sera procédé à une division primaire du foncier nécessaire à la construction du centre aquatique en vue de sa cession à la Métropole ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

10. DL20171019M10 – Fonction publique – Convention pour la mise à disposition à temps complet d'un agent communal de la filière administrative auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la mise à disposition d'un agent communal du cadre d'emplois des attachés territoriaux, occupant les fonctions de directrice, au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, à raison de 100% de son temps de travail, pour une année, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

11. DL20171019M11 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES
- Filière ADMINISTRATIVE
→ Ouverture de 2 postes d'adjoint administratif à temps complet (35/35):
ancien effectif : 4 nouvel effectif : 6
<u>Objectif</u> : recruter des agents supplémentaires pour palier les absences d'agents titulaires (les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Commune)

12. DL20171019M12 – Institutions et vie politique – Avenant de transfert de la convention tripartite de transport scolaire des collégiens de Saint-Roch à la Région Centre – Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du transfert de la convention relative aux modalités de prise en charge applicables aux élèves domiciliés à Saint-Roch et scolarisés au collège Jean Roux de Fondettes, passée entre le Département d'Indre-et-Loire, la commune de Fondettes et la commune de Saint-Roch, en application du nouvel article L.311-7 du code des transports qui confie aux Régions la compétence en matière de gestion des transports scolaire et prévoit le transfert automatique des contrats relatifs à cette compétence ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant de transfert et toutes pièces se rapportant à présente délibération.

Affiché le 25 octobre 2017

Le Maire de Fondettes,



Cédric de OLIVEIRA